

Procès-verbal de la Assemblée primaire du lundi, 16 juin 2014 Séance N° 2

de 20h00 à 22h30
à la salle bourgeoisiale

Président: M. Jean- Michel Mayor

Vice-Président :

Présents: M. Hervé von Dach
M. Martial Kamerzin
M. Bruno Pellaud

Excusé(s): M. Eric Kamerzin, Président

Absent(s):

Visite(s) : **M. Denis Cordonier, Fiduciaire**

Preneur du PV: Mme Marie-Eve Revey, Secrétaire du Conseil et du Président

39 citoyennes et citoyens sont présents

0. Ouverture de l'Assemblée primaire

Le vice-Président

- a) Ouvre l'Assemblée ;
- b) Salue et remercie d'Assemblée primaire pour sa participation ;
- c) Rappelle que l'Assemblée a été convoquée dans les délais légaux, par affichage et par circulaire adressée à tous les ménages et par insertion dans le site icogne.ch ;
- d) Informe que cette Assemblée primaire sera enregistrée ;
- e) Demande aux personnes qui désirent intervenir de se lever et de s'annoncer ;
- f) Donne lecture de l'ordre du jour qui est accepté tel que présenté.

M. Jean-Michel Mayor informe l'Assemblée qu'il a été demandé que le point 8 : « Maison d'Adrien » de l'ordre du jour soit traité avant le point 4 : « Lecture des comptes ». Y-a-t-il des personnes qui s'opposent à cette requête ?

M. Jean-Louis Praplan souligne que la convocation n'est pas datée et qu'elle est signée par le Président (qui n'est pas présent à cette séance) et par le secrétaire, M. Lionel Nanchen. Il constate que le Conseil l'a nommé comme Secrétaire-caissier communal et le félicite pour cette nomination et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction. Cependant, il souhaite que le procès-verbal de l'Assemblée primaire soit tenu, selon l'art. 13 de la loi sur le régime communal, par le Secrétaire-caissier communal.

De plus, il profite de cette Assemblée pour remercier M. Michel Martenet qui a donné 33 ans de service à la Commune et demande que le Conseil lui exprime sa gratitude de manière tangible. Il regrette qu'il ne soit pas présent à ce jour pour le remercier de tous ce qu'il a fait pour les citoyens d'Icogne pendant ces années.

Quant à l'ordre du jour, il demande la modification susmentionnée car l'approbation des comptes pourrait dépendre de ce rapport.

Enfin, lors de l'Assemblée du 12.02.2014, **M. Jean-Louis Praplan** avait demandé une information concernant le Foyer le Christ Roi étant donné que la presse avait, ce jour-là, informé de la participation de la commune de Chermignon en tant que membre fondateur

pour un montant mis dans son budget. Ce soir les citoyens de Lens décident de la vente d'une part de copropriété du Foyer le Christ-Roi aux Municipalités de Chermignon, Montana et Randogne. La Municipalité de Lens a établi un rapport concis à l'intention de leurs citoyens et a informé la Commune d'Icogne de l'importance de cette démarche. Pourquoi ne pas avoir introduit ce point à l'ordre du jour ? Quels sont les conséquences d'une telle absence de décision ? Quel sera le prix pour les pensionnaires d'Icogne si l'on n'adhère pas à cette convention ?

M. Jean-Michel Mayor répond qu'il a appris quelques jours avant l'Assemblée que le Président ne pourrait pas être présent pour cause de maladie et qu'il a pris les choses en main pour que cette Assemblée se déroule dans les meilleures conditions.

Concernant le Foyer le Christ Roi, **M. Jean-Michel Mayor** répond qu'en l'absence de certains membres du Conseil (le Président, membre du Conseil de Fondation du Home, et du Conseiller responsable du dicastère social) lors d'une séance précédant l'Assemblée, le Conseil a été contraint à ne pas mettre ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée car il ne possédait pas les informations suffisantes pour répondre aux éventuelles questions de ce sujet important. Cependant, il se fera, si nécessaire, une assemblée extraordinaire pour l'éventuelle adhésion à ce processus.

Concernant les procès-verbaux, le Conseil a nommé en début d'année, avant l'engagement de M. Lionel Kamerzin, Mme Marie-Eve Revey qui avait déjà remplacé M. Michel Martenet durant ses absences, comme secrétaire du Conseil et du Président.

M. Lionel Nanchen confirme qu'il a bien été engagé comme Secrétaire-caissier communal et s'occupe, de par son parcours professionnel et de sa formation, de tout ce qui concerne la finance, la fiscalité. Tout ce qui est des procès-verbaux et des tâches rédactionnelles sont confiées à Mme Marie-Eve Revey qui avait émis le souhait que son poste évolue.

M. Jean-Michel Mayor ne voit aucun inconvénient à ce que les procès-verbaux soient rédigés par Mme Marie-Eve Revey, secrétaire du Président et du Conseil, et visés, validés et signés par le Président et M. Lionel Nanchen, Secrétaire-caissier communal, qui prennent la responsabilité des décisions. Il désigne Mme Marie-Eve Revey, pour la rédaction du procès-verbal et remercie la présence de M. Lionel Nanchen, Secrétaire-caissier communal qui est à votre disposition pour toutes les questions concernant la fiscalité et la loi.

M. Patrice Mayor souhaite savoir si le Conseil était au courant des ennuis de santé du Président car les citoyens auraient aimé l'apprendre de la part du Conseil. **M. Jean-Michel Mayor** répond qu'ils ont appris le jeudi précédent l'Assemblée.

Une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Bouriez Philippe et Mesdames Eugénie et Paulette Praplan, décédés depuis la dernière Assemblée.

1. Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée

Le procès-verbal de l'Assemblée du 12 février 2014 a été publié sur le site Icogne.ch. Il n'en est pas fait lecture. Avez-vous des remarques ou des propositions ?

M. Jean-Louis Praplan concernant le Home Foyer le Christ Roi c'est bien lui qui été intervenu et non pas Jean-Paul Praplan.

M. Gaston Bagnoud remercie la secrétaire pour la collaboration mais souhaite apporter des précisions concernant le procès-verbal de la dernière Assemblée. Car ce n'est pas dans le procès-verbal qu'on ne répond pas aux questions posées mais les requêtes formulées en assemblée n'obtiennent pas de réponse. De plus, on constate que le procès-verbal n'est pas le reflet de ce qui s'est dit ou passé lors de l'assemblée, contrairement à ce qu'avait répondu le Président. Des notes seront remises au secrétariat après son intervention afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Les remarques de M. Gaston Bagnoud sont faites au contenu du procès-verbal et non pas à son auteur. Les corrections demandées seront apportées au procès-verbal de la dernière Assemblée afin de le faire approuver par les citoyens présents.

M. Gaston Bagnoud ne veut pas revenir sur l'affaire : « Maison d'Adrien » car les experts apporteront la transparence demandée par les citoyens. Par contre, il tient à préciser, en ce qui concerne les Chf. 34'285.—, que Chf. 24'285.— représentent les frais d'avocat et Chf. 10'000.— ont été versés à titre d'indemnité de dédommagement. En effet, il ne comprend pas pourquoi l'autorité communale n'a pas entamé une procédure d'encaissement ni déclaré ce sinistre à son assurance. Car la commune n'intervient nullement dans la convention de rétrocession qui a été conclue entre MM Vocat et Vito De Carlo le 29.07.2013. De plus, cette convention précise que M. Vito De Carlo a décidé de renoncer à ce projet d'immeuble – parcelle n°425 – terrain qu'il destine à d'autres fins.

M. Jean-Michel Mayor confirme que le Conseil donnera une réponse à toutes les questions qui ont été posées. Les corrections concernant le procès-verbal de la dernière Assemblée seront apportées par la secrétaire par rapport à ce qui a été dit lors de la séance du 12.02.2014 au plus juste pour satisfaire au mieux l'Assemblée.

M. Hervé von Dach propose que toutes les interventions et les corrections qui doivent être faites au procès-verbal soient apportées le soir même de l'Assemblée et non pas le lendemain par le biais de notes qui sont déposées à l'Administration communale.

M. Jacky Bagnoud souhaite qu'on ajoute au début de son intervention qu'il approuvait les considérations qui ont été présentées à l'instant par M. Gaston Bagnoud.

M. Olivier Duchoud souhaite que la réponse du Président à sa question concernant la récusation de ce dernier soit notée au procès-verbal.

M. Bruno Pellaud souhaite reprendre certains points du procès-verbal car il y a des différences entre la rédaction de ce texte et ce qui a été dit. A la suite de l'achat malheureux de la parcelle de la maison d'Adrien, des différents prix ont été mentionnés et en fin de ce paragraphe il est écrit qu'avec le juriste un arrangement de Chf. 250'000.- a été conclu. Ce qui a été expliqué par M. Jean-Michel Mayor était bien plus complet. Car après les aventures d'août 2013, le Conseil a eu des discussions avec le vendeur M. Vito de Carlo pour trouver des solutions de compromis. La séance principale a été tenue en présence des membres du Conseil, du vendeur et du notaire. Un chiffre de Chf. 250'000.— n'a pas été discuté avec le juriste mais bien avec le vendeur qui nous a soumis un document écrit. Donc le Conseil n'a pas conclu d'accord avec un juriste mais nous avons discuté avec le vendeur afin d'éviter des difficultés supplémentaires.

D'autre part, dans le texte à la page 5, mon explication a été résumée de manière beaucoup trop lapidaire. Il s'agissait d'une discussion lors d'une séance qui a eu lieu le 06.08.2013 (avant même l'achat de cette parcelle) dans laquelle le Conseil a parlé de différentes choses inscrites dans le procès-verbal de la séance du Conseil. **M. Bruno Pellaud** avait expliqué qu'il fallait faire une petite évaluation pour avoir une idée de ce que coûtait cette parcelle avant de signer le prix donné par le vendeur car il est rare qu'un achat soit effectué par le seul prix du vendeur sans négociation. Et d'autre part, trois conseillers communaux ont attiré l'attention du Président que signer cet acte était illégal parce qu'il dépassait les compétences du Conseil et du Président. Donc il n'y a pas que le secrétaire communal qui avait averti le Président que cet acte était illégal. Ce n'est pas au secrétaire de porter toute la responsabilité. On aurait dû écrire : trois conseillers communaux ont informé le Président de l'illégalité de cet acte.

M. Bruno Pellaud insiste qu'il y a un grand nombre de corrections à apporter pour clarifier ce qui a été dit et demande qu'un nouveau procès-verbal soit réécrit par l'Administration communale et approuvée séparément par la prochaine l'Assemblée primaire car nous avons des gens compétents. Nous avons un secrétaire communal, M. Lionel Nanchen, et nous avons aussi un ancien secrétaire communal, M. Michel Martenet, qui pourraient réécouter l'enregistrement et rédiger un document qui serait correct. Il demande que le procès-verbal soit signé par le vice-Président car cette discussion a lieu sous la présidence du vice-Président.

En dernier point, M. Bruno Pellaud a l'impression que certaines choses ont été ignorées car elles ont été jugées peu désirables par le Président.

M. Jean-Michel Mayor souhaite apporter une modification à l'information qu'il avait donnée de tête concernant la pétition de M. Gaston Bagnoud qui était datée du 31 juillet

2013 et reçue à la Commune le 07 août 2013. L'Administration communale a accusé réception le 12 août 2013 et l'a introduite à l'ordre du jour du Conseil du 15.10.2013. Cependant, elle n'a pas pu être traitée lors de cette séance car le Président était absent et le Conseil avait jugé opportun de traiter ce dossier de manière officielle dès le retour du Président.

Le Président demande à l'Assemblée primaire s'il accepte le procès-verbal tel que rédigé ?

L'Assemblée primaire refuse le procès-verbal par :

7 OUI

22 NON

4 ABSTENTIONS

Le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 12 février 2014 sera corrigé et présenté à la prochaine séance pour approbation séparément de celui de l'Assemblée du 16.06.2014.

M. Jacky Bagnoud ne comprend pas pourquoi un Conseiller vient, le soir même de l'Assemblée, recorriger et faire des remarques sur le procès-verbal. Il demande qu'il soit approuvé avant en séance du Conseil.

M. Jean-Michel Mayor affirme que le procès-verbal a bien été approuvé par le Conseil mais **M. Bruno Pellaud** informe l'Assemblée qu'il était absent lors de cette séance.

2. Nomination des scrutateurs

Le vice-Président nomme MM Gérard Mayor et Gilbert Courvoisier comme scrutateurs.

3. Rapport du Président et des Conseillers

Le vice-Président donne lecture de son rapport qui n'appelle pas de commentaire de la part de l'Assemblée primaire.

M. Bruno Pellaud prend la parole et souhaite apporter des précisions sur ce qui a été dit jusqu'à maintenant et ce qui a été mentionné lors de la dernière Assemblée. Durant les 10 mois derniers le Président a été absent plusieurs mois d'affilée. Depuis le mois de février, il a manqué plusieurs séances du Conseil communal et des communes de Crans-Montana. L'ACCM fonctionne depuis 6 mois sans représentation continue d'Ïcogne alors que les statuts précisent qu'en cas de situation extraordinaire le Président peut se faire remplacer par le vice-Président. La courtoisie politique voudrait que le Président donne la possibilité à notre vice-Président de le représenter et le Conseil communal devrait être en possession d'un certificat médical.

M. Jean-Michel Mayor intervient et informe l'Assemblée que le Président l'a toujours avisé de ses absences afin de se faire remplacer à l'ACCM par le vice-Président, dans la mesure de ses disponibilités. Mme Carmen Mudry quitte la salle, revient et dépose trois certificats d'arrêt maladie sur la table des conseillers.

M. Bruno Pellaud poursuit que cette situation crée des incertitudes externes (qui est compétent pour quoi ?). Concernant le Home le Christ-Roi le Président est pratiquement le seul porte-parole pour la Commune d'Ïcogne et des décisions sont prises sans la présence d'un membre de notre commune.

Au vu du manque de clarté qu'il existe autour de l'absence du Président, **M. Bruno Pellaud** précise qu'il lui avait semblé nécessaire de signaler, au procès-verbal de la séance du Conseil du 10 juin dernier, que les responsabilités présidentielles étaient assumées par le vice-Président en vertu de l'art. 44 de la loi sur les communes.

Concernant le Secrétaire communal. Suite à la démission de M. Michel Martenet en octobre 2013, le Conseil a traité cette question et a mis en postulation le poste de Secrétaire-caissier. Il n'y a pas eu de mise en postulation du poste de Secrétaire communal. Alors si l'intention était de choisir M. Lionel Nanchen comme Secrétaire communal qu'on le dise. Donc **M. Bruno Pellaud** a demandé qu'on mette sur le procès-verbal, ce qui est dans la loi communale, que le Conseil a nommé un Secrétaire-communal, M. Lionel Nanchen.

Cependant, ses remarques n'ont pas été reprises par les procès-verbaux.

M. Jean-Michel Mayor informe M. Bruno Pellaud que M. Lionel Nanchen a signé un contrat avec une période d'essai de 3 mois. Etant donné qu'il n'y a pas eu de résiliation de ce contrat dans les délais légaux, il était considéré que M. Lionel Nanchen était engagé au titre stipulé dans le contrat d'engagement.

M. Lionel Nanchen confirme qu'il a été engagé au mois de février 2014 en tant que Secrétaire-caissier municipal (voir procès-verbal du Conseil). Le cahier des charges a été réparti entre les deux postes fiscalité-finance, pour le Secrétaire-caissier municipal et Secrétaire du Conseil et du Président. Actuellement il est en discussion avec M. Jean-Michel Mayor pour conclure le contrat définitif. De plus, à l'Assemblée primaire du 12 février 2014, le Président a introduit M. Lionel Nanchen comme Secrétaire-caissier municipal. Quant à la santé du Président, l'Administration communale en a été informée.

M. Bruno Pellaud prend note de ces remarques et aurait souhaité que le Conseil soit informé de l'absence du Président. Quant au Secrétaire communal il est d'avis que lorsqu'une personne est engagée à l'essai, il doit y avoir une décision du Conseil pour l'engagement définitif. **M. Jean-Michel Mayor** souhaite régler clairement ce dossier en séance du Conseil afin qu'on ne revienne plus sur les employés du bureau communal qui font leur travail avec pleine conscience.

M. Martine Derivaz demande à M. Bruno Pellaud de régler ces problèmes en séances du Conseil et pas devant l'Assemblée primaire.

M. Bruno Pellaud pense que les Assemblées primaires ne sont pas constituées seulement pour approuver des comptes et des budgets.

M. Bruno Pellaud poursuit et tient à informer le Conseil quant à la situation de sa démission. Il rappelle les faits qui avaient déjà été invoqués lors de la dernière assemblée et donne connaissance de certaines phrases des courriers qui ont été échangés entre l'Etat du Valais et lui-même. En ce qui concerne l'EMS, il souligne l'ironie d'avoir ce soir une décision de la Commune de Lens et rien à Icoigne. Il accuse le Président d'avoir des informations qu'il ne transmet pas, ce qui affecte les intérêts de la commune.

Mme Christy Besse demande pourquoi l'information n'a pas suivi à Icoigne. **M. Martial Kamerzin** répond que Lens l'a fait dans la précipitation et que le Conseil communal d'Icoigne n'a pas voulu suivre cette façon de procéder car il ne possédait pas assez d'informations sur ce sujet important. De plus, tout ça ne pose pas de problèmes car une Assemblée extraordinaire pourra être organisée pour traiter clairement ce point.

M. Gérard Mayor demande la suite à donner au home du Christ-Roi. **M. Jean-Michel Mayor** répond que si les citoyens de Lens approuvent ce vote le Conseil étudiera et organisera une Assemblée extraordinaire.

4. Maison d'Adrien

M. Jean-Michel Mayor revient sur les Chf. 34'000.— et informe l'Assemblée que le Conseil a pris connaissance de la Convention citée par M. Gaston Bagnoud. Il a entrepris des démarches afin d'essayer de récupérer, par tous les moyens, ce montant. De plus, le Conseil a pris contact avec son assurance afin de définir si cette dernière pourrait couvrir ce dommage.

Concernant la commission d'experts, elle a pris un peu de retard car l'Etat du Valais a mis du temps pour communiquer les droits du Conseil à mettre à disposition des dossiers communaux confidentiels. Cependant, les deux experts pensent qu'au début août, ils auront des éléments relativement concrets à transmettre.

M. Bruno Pellaud souhaite rajouter un élément sur le mandat d'expertise auquel il a contribué en rédigeant le contrat et le cahier des charges. Cependant, il tient à préciser qu'il n'est pas impliqué dans l'exécution du mandat qu'il laisse dans les mains de l'Administration communale mais voulait préciser deux ou trois choses puisque le point

de départ avait été la dernière Assemblée primaire où certains vœux ont été exprimés notamment les citoyens désiraient un historique du projet immobilier de la Maison d'Adrien et donne la lecture d'une partie du contrat des experts ainsi que de l'objectif qui a été formulé, à la fin du document. Enfin, il informe l'Assemblée du nom des experts qui sont M. Jean-Paul Rey et M. Martial Aymon et résume brièvement leur cursus professionnel.

M. Jean-Robert Mayor souhaite savoir si un délai a été demandé pour obtenir une réponse ? **M. Jean-Michel Mayor précise** que le premier délai était arrêté à fin mai mais qu'il a dû être repoussé au mois d'août pour les raisons qui ont été susmentionnées.

M. Jacky Bagnoud demande au Conseil de trouver une solution pour retirer les panneaux de bois qui longent le trottoir de la Maison d'Adrien. **M. Jean-Michel Mayor** répond que la Commune a pris contact avec le Canton du Valais (car la Commune n'est pas propriétaire) pour essayer de faire avancer les travaux de ce chantier. Le Conseil prend note et prendra contact avec le propriétaire pour essayer d'améliorer l'esthétique du pourtour de cette parcelle. **M. Jacky Bagnoud** demande si le propriétaire a bien demandé des frais de dédommagement à la Commune. Le vice-Président répond par l'affirmative mais que le Conseil a décidé de ne pas entrer en matière. Le Conseil a dû prendre contact avec un bureau d'avocat pour défendre les intérêts de la Commune lors d'une prochaine séance avec le juriste et le propriétaire du terrain.

M. Olivier Duchoud souhaite savoir s'il y a eu une plainte pénale déposée ? **M. Jean-Michel Mayor** répond que c'était un courrier qui sommait le Conseil à verser de dédommagements pour le non-respect de l'acte signé (qui n'a pas été enregistré au RF).

5. Lecture des comptes 2013 de la Municipalité

La lecture détaillée des comptes n'étant pas demandée par l'Assemblée primaire, le vice-Président donne connaissance des principaux chiffres des comptes 2013 et répond aux différentes questions posées.

M. Olivier Duchoud se réfère à l'investissement du bisse du Rho d'environ Chf. 62'000.— et souhaite une explication du projet. **M. Jérôme Bétrisey** explique que les travaux financés par l'ACCM sont devisés à Chf. 3'800'000.— et espère qu'ils seront terminés pour 2016. Ils partent depuis le lac Grenon (sur la Commune de Montana) et vont jusqu'au passage du Noir (passerelle estimée à Chf. 1'500'000.—). L'idée est de remettre une partie du Bisse du Rho en eau. **M. Gérard Mayor** est inquiet du montant important estimé pour ces travaux et espère que les bisses puissent garder leur caractère sauvage et pur.

M. Gaston Bagnoud demande aux membres du Conseil et aux employés de fixer un but commun et de s'engager, par tous les moyens, à l'atteindre. Il félicite M. Lionel Nanchen pour sa nomination et disponibilité et remercie M. Jérôme Bétrisey pour le temps qu'il a consacré à fournir tous les renseignements nécessaires. En ce qui concerne les comptes, **M. Gaston Bagnoud** a été content de consulter le dossier du congélateur abattoir qui était en ordre. Concernant Aquamust, ils ont versé Chf. 50'000.— destinés à la conclusion du contrat et Chf. 30'000.— pour l'indemnité annuelle avant l'exploitation. D'autre part, il y a un risque de perte de Chf. 213'000.— au bilan (risque élevé sur certains contribuables surtout des étrangers) et a formulé le souhait d'assainir un peu ce montant. Dernier élément, il reste les Chf. 34'000.— qui font partie d'une Convention et qu'il serait souhaitable de récupérer et ensuite l'expertise en cours.

M. Gaston Bagnoud propose à l'Assemblée d'accepter les comptes 2013 sous réserve :

1. de l'encaissement des Chf. 34'285.— dus, conformément à la convention de rétrocession du 29.07.2013 conclue entre Me Vocat et M. Vito de Carlo.
2. des conclusions des experts MM Martial Aymon et Jean-Paul Rey dans le cadre de l'expertise du dossier « Maison d'Adrien » et, ou d'autres dossiers, voire de tous autres faits importants qui affecteraient les comptes 2013.

6. Rapport de la Fiduciaire de contrôle

Le rapport de la Fiduciaire de contrôle ayant été distribué à tous les ménages, il n'en est pas fait lecture.

M. Denis Cordonier félicite le Conseil et les Secrétaires communaux MM Michel Martenet et Lionel Nanchen pour la parfaite tenue et maîtrise des comptes de la Commune et invite l'Assemblée primaire à approuver les comptes 2013 de la Municipalité tels que présentés.

7. Approbation des comptes 2013 de la Municipalité (décision)

L'Assemblée primaire accepte-elle les réserves proposées par M. Gaston Bagnoud ? :

24 Oui

1 Non

5 Absentions

L'Assemblée primaire accepte-elle les comptes 2013 de la Municipalité d'Icogne tel que présentés avec les réserves évoquées de M. Gaston Bagnoud ? :

23 + le Conseil 5 Oui

1 Non

6 Abstentions

Les comptes 2013 sont acceptés avec les réserves mentionnées par M. Gaston Bagnoud.

8. Vente de la parcelle n° 466 – plan 7 – Chorétiège – à M. Lionel Kamerzin (Décision)

M. Martial Kamerzin se récuse pour ce point.

L'Assemblée primaire prend connaissance de la demande de M. Lionel Kamerzin pour l'achat de la parcelle n° 466 – plan 7 – au lieu dit Chorétiège qui ne bénéficie pas d'un accès direct et une importante partie n'est pas directement constructible sans des modifications de limites ou échanges de densités.

A ces conditions, le Conseil propose à l'Assemblée primaire de vendre cette parcelle à M. Lionel Kamerzin pour le prix de Chf.130.— le m². La cession de la parcelle sera assortie d'une interdiction de revente pendant un délai de 10 ans.

Pour **M. Gaston Bagnoud** l'interdiction de revente n'est pas nécessaire pour le montant proposé.

L'Assemblée primaire décide d'accepter cette vente par :

31 + le Conseil Oui

0 Non

0 Abstention

9. Information sur le nouveau règlement sur les résidences secondaires

M. Jean-Michel Mayor donne la lecture du Règlement sur les résidences secondaires qui été mis à disposition des citoyens lors de l'Assemblée et demande à l'Assemblée s'il y a des questions ?

Mme Marie-Claire Combe demande comment les Communes pourront appliquer cette taxe et contrôler la présence des gens dans les chalets ? **M. Jean-Michel Mayor** répond que des contrôles seront effectués et énumère la possibilité de géo localiser les gens par leur téléphone mobile. Et **M. Jérôme Bétrisey** complète en ajoutant que des bornes pourraient éventuellement être installées mais ces propositions sont actuellement à l'étude.

M. Joël Aymon poursuit qu'on essaie de faire venir les touristes à Crans-Montana mais se demande ce qu'on leur apporte l'été à part le Golf ?

Mme Erika Praplan précise que contrôler la présence des gens à l'aide de leur smart-phone n'est pas les inciter à revenir à Crans-Montana, bien au contraire. Encore une chose, l'offre de logement est bien présente mais pas la demande. Les gens seront donc pénalisés car ils souhaiteront louer leur bien mais n'arriveront pas, par manque de demande.

M. Gaston Bagnoud souhaite connaître le sort qui a été donné aux milliers de recours qui ont été adressés aux Communes.

M. Gérard Mayor avait appris, lors d'une séance, que Crans-Montana avait besoin d'environ Chf. 100'000'000.— et que la taxe pourrait rapporter la moitié de ce montant et si cet argent n'était pas trouvé il serait prélevé dans la caisse des 6 communes.

10. Divers

Le vice-Président donne la parole à l'Assemblée primaire et répond aux questions posées notamment :

Immeubles route de Trechière

M. Joël Aymon interroge le Conseil pourquoi autoriser la construction des immeubles prévus à la Route de Trechière sans places de parcs ? **M. Jérôme Bétrisey** répond qu'il est prévu 14 places couvertes et 4 places extérieures et que des ralentisseurs seront installés pour la sécurité sur cette route.

De Carlo SA

M. Nicolas De Carlo tient à éclaircir la situation quant à l'entreprise de son papa, M. Vito De Carlo, qui se différencie de sa propre entreprise De Carlo SA. Car aujourd'hui la Commune d'Icogne et ses citoyens prennent l'entreprise de M. Nicolas De Carlo injustement à partie dans un problème concernant uniquement M. Vito De Carlo et son ancien associé, M. Eric Kamerzin, concernant la Maison d'Adrien. De plus, il souhaite s'entretenir avec le Conseil au sujet d'un autre litige infondé impliquant sa société et le Conseil communal. M. Nicolas De Carlo aimerait rétablir la vérité et bénéficier d'une transparence légitime car il y a un patronyme certes mais une différence à respecter entre les deux entreprises bien distinctes.

Home Foyer le Christ Roi

M. Gaston Bagnoud revient sur le Home le Christ Roi et souhaite que le Conseil communal d'Icogne entre en contact avec le Conseil de Lens pour éviter que la Commune de Lens aille trop loin dans cette opération. Car on ne peut pas vendre le 52/60^{ème} (de Lens) sans les 8/60^{ème} (d'Icogne). Il souhaite un dossier transparent que les Communes de Lens et d'Icogne traitent ensemble avec les autres communes.

Il regrette que le Conseil de Lens ait agi unilatéralement sur cette affaire commune. Il demande au Conseil d'Icogne de réagir de manière appropriée, en étant bien informé et transparent sur les détails de la valeur des transactions financières à engager avec les autres communes. Sur ce point, il met ici à disposition du Conseil un dossier détaillé qui devrait aider à analyser la situation.

Mme Christy Besse précise que dans le rapport de la Commune de Lens il est stipulé que les Commune de Lens et d'Ïcogne proposent d'inviter les Communes de Chermignon, de Montana et de Randogne à acheter. **M. Bruno Pellaud** prend la parole et précise que cette décision a été prise par le Conseil de fondation et pas par les Communes. **M. Hervé von Dach** informe que le mot clef lors d'une ancienne séance interconseils (Lens et Ïcogne) avait été : « faire payer un ticket d'entrée » alors que sur le document qui a été présenté deux heures avant une séance du Conseil communal d'Ïcogne n'en reflétait pas ce mot clef sur lequel les deux Conseils s'étaient mis d'accord. La négociation est différente quand on parle d'un ticket d'entrée ou d'une vente.

Informations du Conseil

Une dernière question est posée par **M. Pierre Roggwiler** quant aux décisions du Conseil qui ne sont pas reportées sur le site internet. **M. Jean-Robert Mayor** propose au Conseil de simplifier et de publier sur le site toutes les informations qui sont publiques. **M. Hervé von Dach** répond que le Conseil traite en séance des dossiers importants et complexes comme celui de la Maison d'Adrien. Le Conseil prend des décisions stratégiques qui amènent à une décision finale mais celles-ci ne sont pas communicables. **M. Bruno Pellaud** informe le Conseil qu'une commission de contrôle interne, qui passera en revue différents dossiers, a été créée afin d'améliorer la façon de travailler.

M. Jean-Michel Mayor clôt l'Assemblée primaire à 22h30 et remercie l'Assemblée.

Ïcogne, le 17 juin 2014

Le vice-Président

Le Secrétaire communal

La Secrétaire du Conseil

Jean-Michel Mayor

Lionel Nanchen

Marie-Eve Revey